

L'article 7 est adopté.
 L'article 8 est adopté.
 Le préambule et le titre sont adoptés.
 Rapport est fait du projet de loi.

CODE CRIMINEL

PREMIERE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des Communes avec le bill 81 intitulé: Loi modifiant le Code criminel.

L'honorable M. L'ESPERANCE: Ce bill a-t-il été distribué aux membres de cette Chambre? Je ne le trouve pas sur ma liasse.

Le très honorable M. GRAHAM: Non; je ne crois pas l'avoir.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Remettez la première lecture à demain.

Son Honneur le PRESIDENT: Nous n'avons pas encore lu le bill pour la première fois. La distribution des projets de loi se fait avant leur deuxième lecture.

Le très honorable M. GRAHAM: On le distribue maintenant.

L'honorable M. POPE: C'est trop tard.

L'honorable M. WILLOUGHBY: J'objecte qu'il est contraire aux règlements de distribuer les copies trop tard et pendant la séance du Sénat, après que le bill a été présenté.

Son Honneur le PRESIDENT: Je ferai remarquer aux membres de la Chambre que la première lecture n'est qu'une pure formalité.

L'honorable M. WILLOUGHBY: C'est très vrai.

Son Honneur le PRESIDENT: Un bill est distribué après sa première lecture.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je puis me tromper, mais je soumetts ce point du règlement à Votre Honneur.

Son Honneur le PRESIDENT: L'honorable sénateur s'oppose-t-il à la première lecture du bill?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je m'y oppose, parce que le bill n'a pas été distribué en temps voulu. Il se peut que mon objection ne puisse être soutenue.

Son Honneur le PRESIDENT: Je ne crois pas que l'objection de l'honorable sénateur soit bien fondée. La règle 25 dit:

Il n'est pas nécessaire de donner avis d'une motion ayant pour objet:

(1) la première lecture d'un bill.

Le très honorable M. GRAHAM.

Un bill, par le fait même qu'il est apporté et déposé sur la table du greffier, se trouve lu pour la première fois.

L'honorable M. GILLIS: N'est-ce pas la coutume de faire distribuer les bills avant qu'ils soient portés à l'attention de la Chambre?

Son Honneur le PRESIDENT: Je ne connais pas de règle qui s'applique aux bills avant leur première lecture.

Le très honorable M. GRAHAM: Apparemment, nous aurons amplement le temps de discuter le bill. Je suggère qu'il soit lu pour la première fois, maintenant, et qu'il soit lu demain pour la deuxième fois.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je ne puis consentir qu'il soit lu pour la deuxième fois avant l'expiration des deux jours d'avis.

Le bill est lu pour la première fois.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à huit heures du soir.

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Séance du mercredi, 12 juin 1929.

Le Sénat se réunit à 8 heures du soir. Le président est à son fauteuil.

Prières et affaires de routine.

LOI DES PECHERIES

TROISIEME LECTURE

Est lu pour la troisième fois, le bill 26 intitulé: Loi modifiant la Loi des pêcheries.—
 Le très honorable M. Graham.

Sur la proposition d'ajournement:

Le très honorable M. GRAHAM: Honorables messieurs, après avoir étudié toutes les circonstances, je crois qu'il serait sage de se réunir demain, à trois heures. Je ne puis dire si nous aurons alors le bill des subsides qui, je l'espère, sera le dernier de la session, mais il est possible qu'il soit prêt à cette heure-là. S'il n'est pas arrivé, nous pourrions ajourner la séance à huit heures du soir.

L'honorable M. POPE: Je désire demander au très honorable substitut du chef ministériel s'il a reçu des nouvelles au sujet d'une augmentation de l'indemnité parlementaire.

Le très honorable M. GRAHAM: La nouvelle semble s'être égarée par les chemins.

L'honorable M. POPE: J'en suis peiné.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.